

Lille, le 09 décembre 2022

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de
l'Education nationale du Nord

à

DSDEN 59/SDJES 59
144 rue de Bavay
BP 669 - 59033 LILLE CEDEX

Mesdames et messieurs les membres
du groupe d'appui départemental
« 2 Heures de sport supplémentaires dans les collèges »

COMPTE RENDU
Réunion du GAD – Mardi 29 novembre 2022 - Collège Jean Zay de Lomme

Présents :

- **PIRET Patrick**, Conseiller du DASEN Jeunesse Engagement et Sport (SDJES – DSDEN Nord)
- **DURNERIN Florence**, IPR EPS (Rectorat Lille)
- **LEBBRECHT Régis**, Conseiller d'animation sportive (SDJES – DSDEN Nord)
- **Principaux et/ou principaux adjoints des collèges Pierre Mendès France de Tourcoing, Lavoisier de Ferrière la Grande, Guy Mollet et Jean Zay de Lomme, St Exupéry d'Hautmont, Anne Franck, la ZAC Du Moulin et Jules Verne de Grande-Synthe, Jean Monnet de Caudry**
- **JANKOWIAK Emilie**, professeur EPS
- **AHAND Guillaume**, professeur EPS
- **CARDON Sophie**, Comité Départemental Olympique et Sportif

Excusés :

- **BESSOL Jean-Yves**, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord
- **ARINO Anne Laure**, Inspectrice, adjoint au DASEN
- **LEMPENS Ludovic**, Directeur Départemental UNSS
- **BERREST Pascal**, référent régional DRAJES

POINTS ABORDES	INFORMATIONS / DECISIONS
CONTEXTE	La mise en place du dispositif expérimental « 2 Heures de sport supplémentaires dans les collèges » concerne dans le Nord 9 EPLE répartis de la manière suivante : 1 Cambrésis - 3 Maritime - 2 Avesnes sur Helpe - 3 Métropole L'instruction du 12 octobre 2022 précise notamment que la gestion du dispositif s'appuie sur les travaux d'un groupe d'appui départemental. Son installation représente aussi une opportunité de faire un point de situation sur les avancées des projets initiés dans les établissements depuis le 27 septembre dernier.

**ACTUALITE LIEE
AUX DISPOSITIONS
ENCADRANTS LE
DISPOSITIF**

- Financement : forfait de 100€ par séance de 2h pour 20 collégiens. Le circuit financier des mises en paiement pour les associations sportives devrait être transmis courant décembre.
- Assurance et responsabilité : l'association s'engage à ce que l'intervenant n'ait jamais fait l'objet d'une condamnation ni d'une mesure administrative mentionnée à l'article L 212-9 du code du sport ; L'association organisatrice est responsable des jeunes pendant les séances. L'association doit attester de la souscription, pour l'exercice de son activité, des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants de l'activité physique et sportive. L'association s'occupe de la logistique des transports éventuels entre l'établissement et l'installation sportive en lien avec la collectivité territoriale, dans le cas d'un déplacement sur des installations extérieures.
- Instruction 12 10 22 : communication d'une enquête permettant de recenser l'état des projets au sein des établissements-transmission du questionnaire au début des congés de toussaint + modèle de convention type (responsabilités) + FAQ + contact et liste associations employeuses.
- Un groupe de suivi national, composé d'une vingtaine de personnes (Ministères des Sports - Education Nationale et CNOF), assure le suivi du dispositif.
- Des visios sont organisées par la DS et la DGESCO à l'attention des services déconcentrés (DRAJES-SDJES) de façon régulière et permettent de faire remonter les problématiques rencontrées sur la mise en place du dispositif.
- L'USEP et l'UNSS ne sont plus éligibles au dispositif (motifs juridiques).
- Structures éligibles : associations affiliées à une fédération sportive, associations agréées « Jeunesse Education Populaire » et « Sport », associations affiliées à une fédération nationale agréée « Jeunesse Education Populaire ». Les auto entrepreneurs peuvent intervenir dans ce dispositif (là où il y a carence des offres par manque d'associations locales), tous comme les professeurs d'EPS en dehors de leurs heures de travail.
- Une réunion nationale à destination des chefs d'établissements est programmée le 14/12.
- Un courrier co-signé MEN MS sera adressé aux associations.
- La fondation du sport français s'engage en faveur des 2HSC (achat matériel).

**RETOUR SUR LE
QUESTIONNAIRE
(tendances
nationales)**

Les 9 collèges du Nord ont contribué à l'établissement d'un 1^{er} diagnostic duquel les enseignements ci-dessous sont tirés:

- Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des classes des collèges, de la 6ème à la 3ème ; plus de filles que de garçons.
- On retrouve des activités sur tous les jours de la semaine (8-16h très majoritairement – correspond au créneau 8-17h autorisé).

	• Les créneaux libérés et ouverts sont presque tous utilisés. • La moitié des activités sont nouvelles et non programmées dans le cadre de l'EPS ou de l'AS, 20,5% s'inscrivent dans une finalité de sport santé. • Difficultés principales identifiées : lieux de pratique (gymnase du collège ou installations municipales non libres), transport, insuffisance de volontaires, insuffisance d'offres, faible communication.
POINT DE SITUATION SUR L'AVANCEE DES PROJETS PORTES PAR LES EPLE	○ • Collège Pierre Mendès France de Tourcoing Après un recensement effectué au sein de l'établissement un groupe de 10 collégiens, 5 garçons et 5 filles, participe à l'activité rugby le vendredi de 15h30 à 17h. Mr le principal mentionne le fait qu'il y a une complémentarité entre l'EPS et le club support autour d'un projet pédagogique réalisé avec les professeurs en EPS (articulation du dispositif avec la cité éducative) Une seconde activité est en réflexion autour du basket. • Collège Lavoisier de Ferrière la Grande Le principal adjoint (par ailleurs élu aux sports à la commune) a facilité la mise en place du projet sur le collège. A ce jour l'activité judo regroupe 22 élèves 15 garçons et 7 filles. Les collégiens ne sont pas tous dotés d'un kimono pour l'activité. D'autres activités sont aussi en réflexion pour 2023 telles que le tennis de table, l'athlétisme. • Collèges Guy Mollet et Jean Zay de Lomme Mr le principal a rencontré les responsables de la ville de Lomme afin d'exposer le projet. Une salle de sport pourrait être mise à disposition. 3 activités sont identifiées à ce jour ; la gymnastique, le handball et le tennis de table. Le 5/12 avait été envisagé pour le démarrage du projet mais il y a nécessité de relancer les 44 volontaires (des 2 collèges) puisque seuls 9 élèves ont confirmé. Le projet est donc reporté pour son lancement à janvier 2023 pour la seconde phase avec aussi un système dans lequel les volontaires seront sensibilisés à deux activités sur la même période. Concernant la communication des données des PAI aux intervenants, il peut être envisagé de solliciter pour ce faire l'autorisation des parents d'élèves concernés. La question sera toutefois posée au MS. • Collège St Exupéry d'Hautmont Un premier contact a été établi avec 4 associations sportives locales avec une première estimation de volontaires football (12)-cyclotourisme (3)-danse(9) et judo (3) . Le club de cyclo souhaite licencier les collégiens (mais il a été répondu qu'il n'y avait aucune obligation). Des questions se sont posées sur l'assurance et le matériel. Le projet devrait s'engager en début d'année 2023 avec une pratique du football. • Collèges Anne Franck, la ZAC Du Moulin et Jules Verne de Grande-Synthe Les trois collèges publics de la Grande-Synthe se sont bien emparés du dispositif, dans le cadre d'un travail commun. Il est évoqué qu'un contact avec les services municipaux sur ce sujet (notamment pour les installations, avec M. Lefeyer, DGA), qu'une réunion d'information a eu lieu (18/10/22) avec les représentants de plusieurs associations. L'étape suivante a consisté à solliciter l'accord du CA pour la signature des futures conventions, avant toute mise en place. Une fois ce travail préparatoire réalisé et les garanties connues sur le schéma de mise en paiement auprès des associations le projet devrait normalement commencer courant janvier de 2023. • Collège Jean Monnet de Caudry Mr Éric SURMELY, principal adjoint vient d'arriver sur le poste et découvre le dossier. Un contact a été établi avec le club local de volley-ball mais sans suite pour l'instant. Le service SDJES se rapprochera du référent courant décembre afin d'accompagner l'établissement dans la construction de son projet.

CONCLUSION

- Des temps de rencontre seront programmés (SDJES, IPR EPS et collègues) au fur et à mesure de la mise en œuvre du dispositif.
- Les éléments supports (FAQ actualisée, convention type, autorisation parentale, etc.) seront communiqués aux collègues.
- Le GAD se réunira fin janvier – début février 2023 pour faire un nouveau point de situation.

L'inspecteur d'académie



Jean-Yves Bessol